

**Service PHASE
&
Service Culture**

Statut étudiant artiste confirmé

**université
de BORDEAUX**



*L'université de Bordeaux
vous propose un double
accompagnement pour réussir à
concilier projet d'études et projet
artistique. »*

Vous avez une pratique et un projet artistique ?

Vous pouvez demander le **statut d'étudiant « artiste confirmé »** de l'université de Bordeaux qui vous permettra de bénéficier d'aménagements d'études.

Ce statut vous permet de bénéficier d'un accompagnement spécifique personnalisé :

- › accompagnement du **service PHASE** pour votre projet d'études
- › accompagnement du **service Culture** pour votre projet artistique.



**Pour une demande de statut : dépôt de dossier avec justificatifs
avant le 30 septembre**

Accompagnement du service PHASE pour votre projet d'études

Le service PHASE vous propose un accompagnement de proximité. Un-e chargé-e d'accompagnement spécifique est à votre écoute /disponible sur chaque campus.

Les aménagements sont individualisés selon les parcours, les formations, les besoins et les possibilités :

- › étalement des études
- › accès à la prise de note en ligne
- › absences justifiées
- › soutien pédagogique ciblé, etc.

Contact

phase@u-bordeaux.fr

+ d'infos & contacts

u-bordeaux.fr/phase

Accompagnement du service Culture pour votre projet artistique

Le service culture vous propose un accompagnement individuel de vos pratiques artistiques :

- › conseil et aide à la réalisation du projet
- › mise à disposition d'espaces de pratique (studios de danse, local de musique, pianos...)
- › possibilité de valoriser votre pratique (participation à une programmation, espace d'exposition...)
- › mise en relation avec le réseau culturel, échanges avec d'autres étudiants artistes, ateliers.

Contact

culture@u-bordeaux.fr

+ d'infos

u-bordeaux.fr/culture

En savoir +

u-bordeaux.fr/etudiants-besoins-specifiques



universitedebordeaux



univbordeaux

université
de **BORDEAUX**